



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
16 juin 2008
Français
Original : anglais

Commission de consolidation de la paix

Deuxième session

Formation Sierra Leone

Rapport de la deuxième mission de la Commission de consolidation de la paix en Sierra Leone

1^{er}-7 juin 2008

I. Contexte général

1. Lors de sa séance du 10 mars 2008, le Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix a décidé que des délégations de la Commission se rendraient au Burundi, en Guinée-Bissau et en Sierra Leone. La mission en Sierra Leone a eu lieu du 1^{er} au 7 juin 2008.

2. Cette délégation de 14 membres était conduite par l'Ambassadeur Frank Major, Représentant permanent des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa capacité de Président de la formation Sierra Leone. Elle était composée des représentants des missions permanentes du Bangladesh, d'El Salvador, du Libéria, de la République tchèque et de la Sierra Leone. Les représentants de l'Allemagne et de la Suède y ont participé depuis leurs capitales respectives. L'Allemagne a également été représentée par son ambassade en Sierra Leone et il en est allé de même pour l'Égypte.

3. La mission a été couronnée de succès car elle a atteint ses objectifs : recueillir des informations de première main sur la situation en Sierra Leone et se faire une idée des obstacles potentiels à la consolidation de la paix; engager directement le dialogue avec les pouvoirs publics et avec les autres parties prenantes au sujet de la mise en œuvre du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix en Sierra Leone; préparer l'examen semestriel du Cadre et mobiliser l'attention de la communauté internationale sur les activités de consolidation de la paix en Sierra Leone.

4. La délégation a rencontré le Président de la République de Sierra Leone, Ernest Bai Koroma, le Ministre des affaires étrangères, Zainab Hawa Bangura, le Président du Parlement, Abel Stronge, les représentants des partis politiques majoritaires et minoritaires au Parlement, le Président et les membres de la Commission électorale nationale, des représentants des partenaires bilatéraux et



multilatéraux, d'organisations de la société civile, notamment d'associations féminines, du secteur privé, de la Banque mondiale et d'organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Tous les intéressés ont exprimé leur gratitude à la Commission de consolidation de la paix pour ses efforts, et en particulier pour l'organisation, le 19 mai, de la consultation de haut niveau avec les parties prenantes sur la Sierra Leone. La délégation a également pu voir à l'œuvre un projet d'emploi et d'autonomisation des jeunes dans l'est de Freetown.

5. Les membres de la délégation tiennent à remercier à nouveau le Gouvernement sierra-léonais et le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL) de l'aimable accueil qu'ils lui ont réservé (pour les objectifs, les principaux messages, le programme et la composition de la délégation, voir annexe).

II. Principaux problèmes et conclusions essentielles

6. La consolidation de la paix en Sierra Leone passe par une phase critique. Le Gouvernement s'est fixé un programme de réformes ambitieux. Il s'est également déclaré à nouveau déterminé à mettre en œuvre le Cadre de coopération et à travailler en partenariat avec la Commission. Bien que le pays connaisse toujours la paix et la stabilité, la vie des citoyens ordinaires continue d'être extrêmement difficile en raison de l'insécurité alimentaire, du chômage, du manque de services de base et de taux de mortalité désastre. En outre, la crise alimentaire mondiale et la hausse continue du prix du pétrole compromettent les efforts menés par les pouvoirs publics pour faire profiter la population des bénéfices de la paix, sur lesquels elle compte depuis longtemps, et répondre à ses grandes attentes.

7. La sécurité alimentaire est maintenant au premier rang des priorités du Gouvernement; elle nécessite l'appui de la communauté internationale et demande des stratégies qui tiennent compte du contexte sous-régional global. Le Gouvernement a demandé un appui au Brésil, au Canada et aux États-Unis et il a déjà obtenu du Gouvernement japonais la promesse d'une aide supplémentaire. Fait important, plusieurs intéressés ont fait valoir que la crise alimentaire mondiale actuelle pouvait être également l'occasion d'un développement du secteur agricole en Sierra Leone et créer des emplois.

A. Emploi et autonomisation des jeunes

8. La délégation a constaté qu'il était urgent de combler le fossé entre les fortes attentes de la population qui compte sur des changements positifs et la capacité des pouvoirs publics de tenir leurs engagements. Les espoirs sont particulièrement vifs chez les jeunes. Bien que la jeunesse soit l'une des principales richesses de la Sierra Leone, les taux élevés de chômage et d'aliénation des jeunes constituent la plus grave des menaces qui pèsent sur la paix et la stabilité du pays. Le Gouvernement est tout à fait conscient du problème et il tente de remédier à la situation tant par des initiatives politiques que par des activités de programmation.

9. En ce qui concerne l'emploi et l'autonomisation des jeunes, l'ambition du Président est de créer une commission nationale de la jeunesse – laquelle fournirait les orientations et l'encadrement nécessaires aux nombreuses administrations et institutions publiques qui s'occupent des jeunes – et des agences pour l'emploi à

l'échelle nationale dont le rôle serait d'investir dans la main-d'œuvre du pays et de faciliter l'insertion professionnelle. Ces centres offriraient des formations ainsi que des possibilités d'emplois dans des projets publics à court terme et appuieraient la création de petites et moyennes entreprises en ouvrant l'accès au microfinancement et en facilitant les partenariats avec le secteur privé. Ces efforts seraient complétés par des stratégies de stimulation de l'emploi à long terme et par une croissance économique globale reposant sur le développement du secteur privé.

10. Le Gouvernement est résolu à attirer des entreprises privées dans le pays et à les encourager à y rester. Cela dit, pour créer un environnement porteur pour le secteur privé, il lui faudra renforcer l'appareil judiciaire et, en particulier, les tribunaux commerciaux, engager une réforme du régime foncier et permettre aux entreprises autochtones d'accéder au financement et au renforcement des capacités. Plusieurs partenaires, à savoir le Département du développement international du Royaume-Uni, la Communauté européenne et la Société financière internationale l'appuient activement dans ses efforts. Le Gouvernement a également demandé de l'aide aux Gouvernements indien et chinois dans le domaine de la microfinance. Le Ministère du commerce et de l'industrie, en collaboration avec des partenaires internationaux, prévoit également d'organiser un forum de l'investissement à l'automne de 2008.

B. Élections locales

11. Les élections locales qui auront lieu le 5 juillet représentent un autre tournant important dans la consolidation de la paix et de la démocratie en Sierra Leone. La Commission électorale nationale, la Commission d'enregistrement des partis politiques, la police sierra-léonaise et autres institutions semblent être bien préparées et sont appuyées par le Fonds commun pour les élections que gère le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Selon tous les intéressés, les risques d'insécurité lors du scrutin sont faibles et concernent surtout l'est et le sud du pays. Le Gouvernement doit encore toutefois parachever et approuver un règlement électoral important, qui régira notamment le dépouillement des votes et le décompte des voix.

12. De manière générale, le processus est en bonne voie; les inscriptions sur les listes électorales sont terminées et les candidats se sont faits connaître. La campagne commencera officiellement le 9 juin et durera jusqu'au 3 juillet. Près de 17 % des 1 380 candidats aux élections sont des femmes. Un nombre important de candidats indépendants contestent par ailleurs les élections, bien que 37 des 245 candidats indépendants aient jusqu'ici retiré leur candidature. Demeurent quelques difficultés, parmi lesquelles, selon les intéressés, des problèmes logistiques, les délais serrés et l'éventualité d'une forte abstention en raison des lacunes dans l'éducation des électeurs et de campagnes d'information insuffisantes.

13. Après le scrutin, il sera essentiel de veiller à ce que la Commission d'enregistrement des partis politiques et la Commission électorale nationale soient constamment appuyées et à ce que leurs capacités soient renforcées. Le financement est d'ores et déjà acquis pour la poursuite des opérations de cette dernière mais la première aura besoin d'un appui supplémentaire après septembre 2008 pour que les groupes chargés du suivi au niveau des districts et les forums de district puissent fonctionner. La Commission électorale nationale examine également la possibilité

de créer un institut de gestion des élections qui aurait pour tâche de former et préparer le personnel aux élections de 2012. L'Association des Conseils électoraux d'Afrique a mis au point un tel programme de formation. Enfin, le cadre réglementaire des élections doit être renforcé en prévision des prochaines élections générales.

C. Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et coordination des donateurs

14. Le Gouvernement sierra-léonais met actuellement au point un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté de la deuxième génération pour la période 2008-2010. Ce document devrait être disponible à la fin du mois de juin dans sa version préliminaire, la version définitive devant paraître à l'automne de 2008, en temps voulu pour la réunion du Groupe consultatif. Le document de stratégie mettra l'accent sur la stimulation de la croissance économique et sur la consolidation de la paix. Il s'agira moins de sauver des vies et de renforcer la protection sociale que de créer les conditions de la croissance et du relèvement économique. Le document s'appuiera sur le programme de changement décrit par le Président lors du séminaire présidentiel de Bumbuna qui a réuni au début du mois de janvier les ministres, les vice-ministres et d'autres hauts fonctionnaires. Tout en reconnaissant les rapports qui existent entre la paix et le développement, le document de stratégie sera surtout axé sur les secteurs porteurs, le développement des infrastructures et les questions de sécurité humaine.

15. Le succès du document de stratégie sera fonction de la disponibilité des capacités et ressources adéquates. Forts de l'expérience acquise, les intéressés ont fait valoir que le document devait définir et agencer clairement les priorités. Il fallait également veiller à ce que ses objectifs prioritaires et ceux du Cadre de consolidation de la paix se renforcent mutuellement et se complètent. Plusieurs donateurs ont souligné que son élaboration devait donner lieu à de larges consultations, tout en reconnaissant que le temps pressait et que le projet de document devait être mis au point le plus rapidement possible. Le fait qu'il n'y ait plus de document de stratégie depuis janvier 2008 a empêché certains donateurs de libérer des fonds ou d'engager des dépenses.

16. Depuis son entrée en fonctions, le Gouvernement examine les mécanismes mis en place pour coordonner l'aide en Sierra Leone, lesquels relevaient du Cabinet du Vice-Président et comprenaient des réunions trimestrielles du Comité pour le partenariat aux fins du développement. En conséquence, les rencontres organisées périodiquement entre le Gouvernement et nombre de ses partenaires internationaux ont été suspendues bien que certaines réunions avec les quatre donateurs qui appuient le budget aient été maintenues. Selon certains partenaires internationaux, cette situation commence à avoir des effets préjudiciables sur le flux de ressources entrant dans le pays au titre de l'aide.

17. Le Gouvernement sierra-léonais doit arrêter et faire connaître le plus vite possible les mécanismes qui seront mis en place pour la coordination de l'aide. De son côté, la communauté des donateurs doit se laisser guider par les objectifs du Gouvernement tels que définis dans le document de stratégie et les stratégies sectorielles, dans le cadre de mécanismes de coordination de l'aide et au moyen de réunions périodiques, notamment de réunions informelles associant tous les

partenaires. Les partenaires internationaux devront harmoniser davantage leurs cadres d'action et, dans la mesure du possible, canaliser l'aide au moyen de mécanismes d'appui budgétaire et de financement sectoriel multidonateurs. Les fonds communs du PNUD doivent être revus et améliorés de façon à permettre une plus grande participation des donateurs.

18. En outre, dans une situation où plus de la moitié du budget gouvernemental et plus de 80 % des dépenses de développement sont financés par l'aide internationale, il est difficile de s'assurer que les priorités et les objectifs à long terme retenus sont bien ceux des pouvoirs publics. De ce fait, accroître les recettes nationales et renforcer le secteur privé, notamment en faisant davantage appel à la diaspora sierra-léonaise, sont devenus des priorités essentielles du Gouvernement.

D. Développement du secteur énergétique

19. La délégation a constaté qu'un grand optimisme régnait dans le secteur de l'énergie. Le plan d'urgence pour l'énergie actuellement mis en œuvre apporte à la population un « dividende de la paix » d'une importance critique. La construction de la centrale hydroélectrique de Bumbuna se poursuit comme prévu et devrait être achevée à la fin de 2008. La Compagnie nationale d'électricité procède à une restructuration et augmente ses recettes. Toutefois, en raison de la hausse du cours du pétrole, 60 % de ses ressources servent à financer directement l'achat de carburant. Plusieurs intéressés ont fait valoir que, le plan d'urgence pour l'énergie étant bien engagé, le Gouvernement devrait élaborer une stratégie globale pour le secteur énergétique et mettre en place des mécanismes de coordination afin de clarifier les rôles et responsabilités des nombreux départements et organismes associés à la production, à l'acheminement et la distribution de l'énergie.

E. Réforme des secteurs de la justice et de la sécurité

20. La délégation a rencontré la Commission nationale des droits de l'homme et a constaté avec satisfaction qu'elle était devenue pleinement opérationnelle : ses effectifs s'établissent à 28 personnes et elle est dotée d'un plan stratégique qui oriente ses travaux. Les commissaires ont prié le Gouvernement de mettre en place officiellement le Comité de suivi des travaux de la Commission Vérité et réconciliation en Sierra Leone, comme prévu par la loi portant création de cette dernière. Ils ont noté par ailleurs qu'il avait désigné la National Commission for Social Action comme centre de coordination pour la mise en œuvre de la recommandation de la Commission Vérité et réconciliation relative aux réparations. La Commission nationale des droits de l'homme fait partie du Legacy Committee du Tribunal spécial et veille activement à ce que les archives du Tribunal et celles de la Commission Vérité et réconciliation soient bien préservées et gérées en Sierra Leone. Toutefois, la plupart des activités de la Commission nationale des droits de l'homme ainsi que les traitements de son personnel sont financés exclusivement à l'aide du Fonds pour la consolidation de la paix, ce qui met en question sa durabilité. Le Gouvernement et d'autres partenaires internationaux devront s'engager à appuyer ses travaux sur le long terme.

21. S'agissant de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, les intéressés s'inquiètent de constater que les trois lois sur la question adoptées l'année

dernière ne sont toujours pas mises en œuvre. Ni les autorités de police ni le grand public ne les connaissent bien. Il est indispensable d'appuyer en priorité les efforts visant à simplifier leurs dispositions, à les faire connaître et à dispenser la formation connexe aux associations féminines, à la police sierra-léonaise et à la magistrature.

22. Les groupes de la société civile ont insisté sur la nécessité non seulement de mettre en œuvre d'urgence les trois lois susmentionnées, mais aussi de mener de larges consultations sur le rapport que la Commission nationale de révision constitutionnelle avait soumis au Président en janvier 2008.

F. Renforcement des capacités

23. Le renforcement des capacités reste une des grandes priorités du Gouvernement et doit faire partie intégrante de tout appui apporté au pays par la communauté internationale. C'est là une des principales tâches du système des Nations Unies en Sierra Leone. Il convient de redoubler d'efforts pour dégager une conception commune de ce que recouvre ce concept et sur les meilleurs moyens de transférer savoir, compétences et technologies aux protagonistes locaux. Il faut en outre réexaminer les moyens et les bureaux de l'ONU elle-même en Sierra Leone, qui devront peut-être être restructurés pour mieux suivre l'évolution de l'approche programmatique et sectorielle adoptée par le Gouvernement.

24. L'ONU traverse actuellement dans le pays une phase de transition qui lui offre la possibilité de renforcer ses capacités, de revoir son organigramme et de mettre en place un bureau d'appui intégré pour la consolidation de la paix afin d'appuyer les efforts déployés par le Gouvernement dans ce domaine. Dans les mois à venir, sous la direction d'un représentant exécutif par intérim du Secrétaire général, elle s'emploiera surtout à appuyer les élections locales et la transition du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone à un bureau d'appui intégré pour la consolidation de la paix et à aider le Gouvernement et d'autres parties prenantes à rationaliser et harmoniser leurs objectifs et priorités en la matière.

25. S'agissant du Fonds pour la consolidation de la paix, le Gouvernement sierra-léonais et plusieurs partenaires ont reconnu l'importance de ses contributions dans certains domaines cruciaux, notamment au cours des élections de 2007, et de son appui aux secteurs de la justice et de la sécurité. Mais, rappelant les difficultés auxquelles s'était heurtée la mise en œuvre de certains projets de consolidation de la paix, ils ont fait valoir qu'il était indispensable de les résoudre le plus vite possible. Ils ont préconisé un examen de son fonctionnement en Sierra Leone, une plus grande appropriation des projets par le Gouvernement, un examen technique plus poussé des propositions de projet et la participation d'un nombre accru de partenaires d'exécution.

G. Questions sous-régionales

26. Plusieurs intéressés ont fait valoir qu'il était essentiel de continuer à analyser et examiner les dimensions sous-régionales de la consolidation de la paix. Ils ont dit que, de ce point de vue, le Sommet présidentiel de l'Union du fleuve Mano, tenu à Monrovia le 14 mai, et le fait que la Côte d'Ivoire soit désormais membre de l'Union étaient encourageants. Le Sommet a convenu qu'il était nécessaire de convoquer périodiquement des réunions de suivi au niveau sectoriel, en particulier

parmi les organismes du secteur de la sécurité. Il s'est également engagé à se pencher sur les répercussions de la crise alimentaire mondiale au niveau sous-régional.

III. Recommandations

27. La délégation a recommandé :

Au Gouvernement sierra-léonais

a) De veiller à ce que le prochain document de stratégie pour la réduction de la pauvreté ne tienne pas seulement compte des séquelles du conflit mais établisse également des liens avec le Cadre de coopération pour la consolidation de la paix. Les enseignements tirés de l'expérience montrent qu'il doit être moins dispersé, établir clairement un rang de priorité parmi les divers objectifs et prévoir des activités bien agencées et ciblées;

b) De veiller à consulter toutes les parties prenantes concernées au sujet du rapport de la Commission nationale de révision constitutionnelle;

c) D'assurer le suivi des décisions prises par le Sommet présidentiel de l'Union du fleuve Mano le 14 mai 2008 et d'organiser périodiquement des réunions ministérielles et sectorielles sur les questions soulevant des préoccupations communes, en particulier parmi les acteurs intervenant dans le domaine de la sécurité;

d) D'arrêter et de faire connaître le plus rapidement possible les mécanismes qui seront mis en place pour la coordination de l'aide en Sierra Leone et, en consultation avec tous les partenaires concernés, de mettre au point une politique d'aide;

e) De redoubler d'efforts pour créer des recettes nationales afin de réduire la dépendance vis-à-vis de l'aide et de renforcer l'appropriation nationale et la durabilité des initiatives de réforme;

À l'ONU et aux partenaires internationaux

a) De parvenir à une conception commune du meilleur moyen d'assurer la viabilité des efforts de renforcement des capacités des institutions nationales, notamment en veillant à coordonner étroitement ses efforts avec les activités de développement du secteur privé;

b) De renforcer leur appui au Gouvernement sierra-léonais de façon à garantir la mise en œuvre des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation et la création du Comité de suivi des travaux de cette commission au sein de la Commission nationale des droits de l'homme comme prévu par la loi portant création de la Commission Vérité et réconciliation;

c) De redoubler d'efforts pour appuyer l'ambition du Président sierra-léonais s'agissant de l'emploi et de l'autonomisation des jeunes;

d) De continuer à appuyer la mise en œuvre du plan d'urgence pour l'énergie et d'encourager le Gouvernement sierra-léonais à mettre au point pour le

développement du secteur énergétique une stratégie globale prévoyant une structure de coordination bien précise;

e) De fournir un appui crucial au Gouvernement sierra-léonais pour l'aider à atténuer les effets de la crise alimentaire mondiale et suivre de près la situation de sorte qu'elle ne compromette pas les efforts de consolidation de la paix en cours tout en tirant parti des possibilités offertes de renforcer le secteur agricole;

f) De continuer à appuyer le plus possible les élections et de veiller à ce que la Commission d'enregistrement des partis politiques et autres institutions électorales soient institutionnalisées après les élections locales;

g) De mieux se préparer aux réunions spécifiquement consacrées à la Sierra Leone et collaborer de manière plus directe avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et la présidence de la réunion spécifiquement consacrée à la Sierra-Leone à l'élaboration de l'ordre du jour et à l'établissement de la documentation de base;

À la Commission de consolidation de la paix

a) D'appuyer le secrétariat mis sur pied au sein du Ministère des affaires étrangères pour coordonner le processus de consolidation de la paix et faire en sorte que le Gouvernement en assume la direction;

b) D'utiliser la légitimité internationale dont elle jouit pour expliquer sans détour au Gouvernement sierra-léonais qu'il doit mieux hiérarchiser les priorités et agencer les activités, aux partenaires internationaux qu'il leur faut mieux coordonner leurs activités et rationaliser davantage leurs divers cadres d'assistance et aux donateurs potentiels qu'il est pressant d'appuyer la Sierra Leone;

c) D'appuyer davantage les activités de sensibilisation et de mobilisation de ressources menées par le Gouvernement sierra-léonais;

d) De mobiliser le concours du Conseil de sécurité et des organismes, fonds et programmes concernés de façon que le système des Nations Unies en Sierra Leone dispose des moyens voulus pour appuyer les travaux de la Commission de consolidation de la paix de manière cohérente et efficace;

e) De renforcer, avec le concours du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, ses activités d'information et de communication;

f) D'envisager, en association avec le Gouvernement sierra-léonais, d'ajouter à l'ordre du jour de la réunion d'examen semestrielle des questions « points chauds » autres que celles concernant les cinq domaines prioritaires de consolidation de la paix. Il pourrait s'agir de problèmes nouveaux comme la crise alimentaire.

Annexe

Note concernant la mission de la Commission de consolidation de la paix en Sierra Leone : objectifs, principaux messages, programme et composition de la délégation (1^{er}-7 juin 2008)

I. Contexte

1. La Commission de consolidation de la paix et le Gouvernement sierra-léonais ont adopté un cadre de coopération pour la consolidation de la paix le 12 décembre 2007. Le Cadre constitue un instrument novateur de partenariat et de responsabilisation réciproque – guidé par les principes de l'appropriation nationale et de l'engagement continu. Il décrit les mesures spécifiques que le Gouvernement sierra-léonais et la Commission de consolidation de la paix se sont engagés à prendre à court et à moyen terme pour remédier aux problèmes qui continuent de faire obstacle à la consolidation de la paix dans le pays.

2. Depuis l'adoption du Cadre, la Commission s'est surtout attachée à mobiliser un appui en faveur de la concrétisation des engagements qui y sont énoncés, à élargir la base de donateurs pour la Sierra Leone et à lancer de nouvelles initiatives ou à transposer à une plus vaste échelle les activités déjà entreprises dans les domaines prioritaires relevant de la consolidation de la paix.

3. Les efforts de sensibilisation et de mobilisation des ressources de la Commission et du Gouvernement sierra-léonais à l'appui du Cadre ont atteint leur point culminant lors de la consultation de haut niveau avec les parties prenantes, qui s'est tenue à New York le 19 mai. Cette consultation a réuni de hauts représentants du Gouvernement sierra-léonais, des États Membres, de l'ONU, du secteur privé et de la société civile. Les participants ont examiné des domaines spécifiques où un appui est nécessaire pour tenir les engagements énoncés dans le Cadre. Ils se sont également penchés sur les difficultés que pouvait poser la création de partenariats et ont mis l'accent sur des moyens novateurs de mobilisation des ressources comme le recours à un financement commun ou à des stratégies sectorielles. Ils ont fait valoir par ailleurs les progrès réalisés par le Gouvernement sierra-léonais dans la mise en œuvre d'un certain nombre des engagements énoncés dans le Cadre. À l'issue de la réunion, plusieurs parties prenantes se sont déclarées résolues à maintenir ou augmenter leur appui à la Sierra Leone dans le droit fil du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix.

II. Objectifs

4. À sa séance du 10 mars 2008, le Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix a décidé que des délégations de la Commission se rendraient au Burundi, en Guinée-Bissau et en Sierra Leone. À la suite d'entretiens avec le Gouvernement sierra-léonais, il a été décidé que la mission en Sierra Leone aurait lieu du 1^{er} au 7 juin 2008.

5. L'objet de cette mission serait essentiellement :

- a) De recueillir des informations de première main sur la situation en Sierra Leone et de se faire une idée des obstacles potentiels à la consolidation de la paix;
- b) D'engager directement le dialogue avec les pouvoirs publics et avec toutes les autres parties prenantes au sujet de la mise en œuvre du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix en Sierra Leone;
- c) De préparer l'examen semestriel du Cadre prévu pour le 19 juin;
- d) De mobiliser l'attention de la communauté internationale sur les activités de consolidation de la paix en Sierra Leone.

III. Principaux messages

6. La mission est convenue des principaux messages énoncés ci-après :

- a) Il y a lieu de féliciter le Gouvernement sierra-léonais, l'ONU et toutes les parties prenantes concernées des progrès réalisés dans la mise en œuvre d'un certain nombre des engagements énoncés dans le Cadre de coopération pour la consolidation de la paix. Ces succès ont été mis en relief lors de la consultation de haut niveau des parties prenantes tenue le 19 mai et doivent être consolidés dans les mois à venir;
- b) La consolidation de la paix traverse actuellement une phase critique en Sierra Leone et il est indispensable que le Gouvernement continue de jouer à cet égard un rôle de premier plan et que les partenaires internationaux continuent, maintiennent et intensifient leur appui. Au moyen du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix, l'engagement de la Commission de consolidation de la paix en Sierra Leone vise à renforcer le rôle phare du Gouvernement et à renforcer l'appui offert à cette fin par les partenaires internationaux;
- c) Le Cadre de coopération pour la consolidation de la paix est l'un des principaux instruments visant à mobiliser la participation et à établir un partenariat entre le Gouvernement sierra-léonais et la communauté internationale. Les engagements qui y sont énoncés sont essentiels pour assurer une paix durable et auto-entretenu et doivent être honorés par le Gouvernement, la Commission, l'ONU, les partenaires bilatéraux et multilatéraux et toutes les autres parties prenantes;
- d) Afin que la Sierra Leone prenne en main le processus de consolidation de la paix et en assure la mise en œuvre effective, il faudrait que, dans la mesure du possible, l'appui international soit fourni sous forme d'aide budgétaire directe ou de programmes sectoriels et de mécanismes de financement multidonateurs. Il faut renforcer les mécanismes de financement multidonateurs existants et les faire mieux connaître afin de permettre aux donateurs non résidents d'y participer davantage;
- e) Sous la direction du Gouvernement sierra-léonais, un appui complémentaire est nécessaire pour étendre les partenariats entre secteur privé et secteur public et créer des conditions propices au développement du secteur des affaires, à la génération de recettes intérieures et à la création de richesses afin d'assurer en Sierra Leone une paix durable et irréversible;
- f) Compte tenu de l'appui essentiel qu'apporte l'Organisation des Nations Unies au Gouvernement sierra-léonais et aux autres parties prenantes pour

encourager leur participation aux travaux de la Commission de consolidation de la paix et favoriser la mise en œuvre du Cadre de coopération, il ne faut épargner aucun effort pour s'assurer que le système des Nations Unies en Sierra Leone a l'autorité, la capacité et les ressources voulues pour s'acquitter efficacement de ses fonctions. À cet égard, il y a lieu de se féliciter de la désignation d'un représentant exécutif du Secrétaire général par intérim et des efforts consentis pour renforcer l'équipe de pays des Nations Unies;

g) S'agissant de l'élaboration du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté pour 2008-2010, il ne faudrait ménager aucun effort pour en assurer la cohérence avec la mise en œuvre du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix et les travaux de la Commission de consolidation de la paix. Il pourrait être bon de ce point de vue que des rencontres informelles soient organisées régulièrement entre le Gouvernement sierra-léonais et les partenaires internationaux;

h) L'emploi et l'autonomisation des jeunes étant essentiels pour la consolidation de la paix en Sierra Leone, il faudrait élaborer à cet effet une stratégie nationale cohérente, hiérarchisée et chiffrée, sous la direction du Gouvernement et en consultation avec toutes les parties prenantes concernées;

i) Il faudrait examiner les questions relatives à l'emploi et à l'autonomisation des jeunes dans l'optique du relèvement économique global du pays et du développement des secteurs agricole et privé, en particulier. Les acteurs internationaux, surtout le système des Nations Unies, devraient fournir en temps utile un appui et des conseils de qualité au Gouvernement en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de programmes et de politiques en la matière;

j) Pendant la période qui précédera les élections aux conseils locaux, prévues pour le 5 juillet 2008, il ne faudrait ménager aucun effort pour s'assurer que le scrutin a lieu en temps voulu et de manière pacifique et régulière. Dans cette optique, il faudrait multiplier et appuyer les initiatives visant à promouvoir une plus grande réconciliation nationale, à renforcer le dialogue inter et intrapartis et à accroître la participation des jeunes et des femmes au processus électoral.

IV. Programme provisoire

Lundi 2 juin

9 h 30 Arrivée à Freetown

Mardi 3 juin

8 h 30-9 h 30	Rencontre avec le Représentant exécutif par intérim du Secrétaire général
10 h 30-11 heures	Rencontre avec la Commission électorale nationale et la Commission d'enregistrement des partis politiques
11 h 30-12 h 45	Rencontre avec le Président du Parlement et les chefs des partis majoritaires et minoritaires au Parlement
13 heures-14 heures	Déjeuner

14 h 30-17 heures Rencontre avec les Ministres des affaires étrangères, des finances, de l'éducation, de la jeunesse et des sports, de la justice, de l'agriculture, de l'énergie, de la défense, du travail et de l'emploi, avec des représentants de la police sierra-léonaise et du Bureau de sécurité nationale ainsi que du Commissaire à la lutte contre la corruption

19 heures Dîner

Mercredi 4 juin

9 heures Visites sur le terrain :
Projet YANTOL pour la jeunesse – Freetown-Est
Chantier de la centrale hydroélectrique de Bumbuna (nord du pays)

19 h 30 Dîner offert par Michael Schulenburg, Représentant exécutif par intérim du Secrétaire général

Jeudi 5 juin

9 heures-10 h 30 Rencontre avec des représentants du BINUSIL et de l'équipe de pays des Nations Unies

10 h 30-midi Rencontre avec les partenaires internationaux et la communauté des donateurs (notamment des représentants de l'Union du fleuve Mano)

12 h 30-13 heures Rencontre avec le Président Koroma

13 heures-14 heures Déjeuner

14 heures-15 heures Rencontre avec le Groupe de la planification stratégique relevant du cabinet du Président et des représentants du Bureau de coordination de l'aide au développement

15 h 30-16 heures Point de presse

19 heures Dîner offert par Zanaib Hawa Bangura, Ministre des affaires étrangères

Vendredi 6 juin

9 heures-10 h 30 Rencontre avec des représentants de la Société financière internationale et du Forum des entreprises

11 heures-midi Rencontre avec des représentants de la Commission nationale des droits de l'homme de la Sierra Leone

Midi-13 heures Rencontre avec des représentants de la société civile, d'organisations internationales non gouvernementales et d'organisations non gouvernementales

13 heures-13 h 45 Déjeuner

13 h 45-14 h 45 Réunion-bilan avec le Représentant exécutif par intérim du Secrétaire général

16 heures Départ pour l'aéroport

V. Composition de la délégation

Délégation

Frank Majoor, Représentant permanent des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies (Président de la formation Sierra Leone)

Milton Nathaniel Barnes, Représentant permanent du Libéria auprès de l'Organisation des Nations Unies

Ismat Jahan, Représentant permanent du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies

Karel Komarek, Ministre conseiller, Mission permanente de la République tchèque auprès de l'Organisation des Nations Unies

Jose Ernesto Estrada Cerna, Ministre conseiller, Mission permanente d'El Salvador auprès de l'Organisation des Nations Unies

Anders Wallberg, chef de la Section de l'Organisation des Nations Unies et des politiques de sécurité, Ministère suédois des affaires étrangères

Rolf Krause, chef du Département Afrique, Ministère allemand des affaires étrangères, Ambassadeur désigné de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies en Sierra Leone

Membres qui se sont joints à la délégation par l'intermédiaire de leur ambassade à Freetown ou dans la région

Allemagne

Égypte

Fédération de Russie

Guinée

* * *

Sulay-Manah Kpukumu, Premier Secrétaire (Sierra Leone)

Bartjan Wegeter, Premier Secrétaire (Pays-Bas)

Dominik Bartsch (Bureau d'appui à la consolidation de la paix)

Vina Nadjibulla (Bureau d'appui à la consolidation de la paix)